

NOUVELLES INSCRIPTIONS POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2024 POUR LES ENFANTS RESIDANT DANS LA COMMUNE

(L'instruction est obligatoire pour les enfants nés à partir de 2021, enfants nés en 2022 admis selon condition de maturité physiologique suffisante, notamment si propreté acquise)

Passer préalablement en mairie avec le livret de famille, le carnet de santé pour demander un certificat d'inscription.

Puis prendre rendez-vous avec la directrice de l'école, Mme MAHIEU, appeler le 03 27 26 84 14 (de préférence le jeudi, journée de décharge de direction) afin de fixer une date (de préférence un jeudi) et un horaire pour l'inscription et une visite de l'école.

Se munir le jour du rendez-vous à l'école du certificat de scolarité délivré en mairie, du carnet de santé de l'enfant (avec les vaccinations à jour) et du livret de famille.

La directrice

Mme Mahieu